

SAÔNE-ET-LOIRE

300

MST 71 espère réunir 300 professionnels au moins, lors de la marche du 11 au 13 septembre, avec des moments forts pour les non-marcheurs, à Chalon, Autun et Château-Chinon.

BONJOUR

Ma santé,
j'y tiens

PAR FRÉDÉRIC BOUVIER

Il n'est qu'à lire les réactions de l'homme ou la femme de la rue ci-contre, pour comprendre l'importance du lien qui unit le patient à son médecin traitant. Si bien que, quand celui-ci dénonce une loi qui pourrait le gêner aux entournures, on a tendance à vouloir marcher à ses côtés, mi-septembre, entre Chalon et Château-Chinon. D'autant qu'on ne comprend pas bien pourquoi, depuis quelques années, le gouvernement de gauche comme de droite détropicote le système de santé que le monde entier nous enviait.

Pour faire des économies, il y avait quand même des réformes plus simples à mettre en œuvre. Comme d'aller au bout de la création du conseiller territorial unique, à la fois conseiller départemental et régional, qui aurait divisé par deux le nombre de nos élus. Que François Hollande nous explique pourquoi il a étouffé cette initiative de Nicolas Sarkozy, pour créer des régions dans lesquelles on ne se reconnaît pas, et on pourra alors envisager d'appréhender une autre façon de se soigner.

SOCIÉTÉ. Une grande marche se prépare entre Chalon et Château-Chinon, prélude d'un

Future loi santé : les mé

41 km. La distance à parcourir à pied en Chalon et Château-Chinon (le reste des 95 km se fera en bus). Trois jours. La marche est prévue pour les 11, 12 et 13 septembre, avec deux nuits en camping.

DÉCRYPTAGE

ALEXANDRE PSALTOPOULOS

Déterminés à se faire entendre cet automne, les membres du collectif MST 71 disent toujours non à la loi portée par Marisol Touraine.

Le retrait pur et simple de la loi puis sa réécriture complète avec les acteurs de la santé. Voici clairement l'objectif des médecins réunis derrière le collectif MST 71. Un acronyme qui interpellé, pour désigner Ma santé j'y tiens (ex-Médecins sans télétransmission). Selon ses créateurs, le groupe compte à ce jour plus de 300 membres, à 90 % des médecins généralistes, et quelques kinésithérapeutes, infirmier(e)s, dentistes...

Les patients invités à défiler aux côtés des médecins

Les 11, 12 et 13 septembre, les membres du collectif MST 71 se retrouveront lors d'une grande marche pour la santé, de Chalon à Château-Chinon, « la première sous-préfecture de France sans médecin généraliste libéral depuis le début de l'année. Et c'est ce qui menace à terme notre département, puisque sur le bassin chalonnais, le nombre de médecins va passer de 93 à 56 en quatre ans. La profession est désertée, clament de concert les médecins Michel Vetu, Stéphanie Grassi et Didier Chassery. Des coordinations similaires à la nôtre ont vu le jour dans 55 départements. Ainsi soumis et Le Printemps Roannais vont marcher avec nous. »

Les moins sportifs auront la possibilité d'intégrer le groupe à trois étapes clés : vendredi 11 septembre, à 9 heures, de-



Les médecins réunis derrière le collectif MST 71 espèrent toujours un retrait de la loi. Photo A. P.

Relancer le mouvement de contestation avant un grand blocage sanitaire en octobre.

vant la mairie de Chalon, puis à 15 heures, au théâtre romain d'Autun. Ainsi que le dimanche 13 septembre, à 12 heures, devant la maison médicale de Château-Chinon.

« Les patients sont les bienvenus. La bataille continue, nous avons encore espoir de nous faire entendre. Nous

n'avons aucune revendication financière, nous agissons seulement par déontologie. »

Concrètement, le collectif craint que la généralisation du tiers payant implique un désengagement de l'État en matière de remboursement, avec, à terme, la cession de la sécurité sociale aux mutuelles. Outre la surcharge administrative, MST 71 pointe du doigt le principe irraisonnable du tout gratuit, la transmission des données de santé aux mutuelles et assurances, donc la fin du secret médical, et le faux problème de l'accès aux soins.

« Le reste à charge sera tou-

jours le même pour ceux qui peuvent se payer une complémentaire santé. Les soins auxquels les Français renoncent en raison de l'avancée des frais concernent essentiellement l'optique et certains soins dentaires. »

Conséquence de cette marche de trois jours, de nombreux cabinets médicaux de Saône-et-Loire risquent d'être fermés. Un avertissement avant un grand blocage sanitaire annoncé pour début octobre.

► Inscriptions : par mail, marche-mst71@jmdo.com ou sur www.marche-mst71.jmdo.com

Ma santé j'y tiens 71 se déclare apolitique et asyndical

Le collectif MST 71 est né en janvier 2015, à l'occasion des premières inquiétudes concernant la loi santé, sous l'impulsion de quelques médecins généralistes de la région chalonnaise. En mars 2015, plusieurs dizaines de médecins généralistes et plusieurs centaines de Bourguignons défilent à Paris en opposition à la loi portée par Marisol Touraine, parmi 44 000 personnes. Fin mai 2015, en soutien du mouvement du

« Printemps Roannais », 95 % des cabinets de médecine générale de Chalon ferment leurs portes pendant 24 heures (60 % en Saône-et-Loire). En juin 2015, le collectif de 200 médecins généralistes de toute la Saône-et-Loire ouvre ses portes à tous les professionnels de santé. Infirmiers, dentistes, kinésithérapeutes rejoignent MST 71, qui compterait plus de 300 membres désormais.

SOMMAIRE

- Faits divers p. 4
- Actualités p. 6
- Carnet p. 10
- France et Monde p. 12
- Sports p. 19
- Temps libre p. 29
- Cahier des locales
- 24 ou 28 pages

Votre avis sur lejsl.com

Pour vous, le prix de 23 euros la consultation chez un généraliste...

21 % 43 % 36 %

C'est trop cher C'est le juste Les médecins
prix méritent mieux
Vous avez été 445 internautes à répondre

CALENDRIER

La loi santé bientôt examinée au Sénat
Adoptée à l'Assemblée nationale en avril, la loi santé doit être examinée au Sénat à la mi-septembre, avant de revenir pour un dernier vote à l'Assemblée nationale. La mise en place du tiers payant généralisé est prévue en 2017, année d'élection présidentielle...

SYNDICATS

Des élections professionnelles en octobre
Le 12 octobre, les médecins libéraux sont appelés à désigner leurs représentants, 15 pour la nouvelle région Bourgogne-Franche-Comté, qui siégeront dans les Unions régionales des professionnels de santé, pour un mandat de cinq ans.

Grand blocage sanitaire en octobre... Alors que le Conseil de l'Ordre des Médecins prend partie dans le débat.

medecins toujours en colère

Rôle. L'Ordre des Médecins veille au respect de la déontologie médicale et à la qualité de la médecine au bénéfice des patients.

Position. L'Ordre apporte son soutien aux médecins qui manifestent leurs inquiétudes et approuve la marche de MST 71.

LA LOI SANTÉ INQUIÈTE LE CONSEIL DE L'ORDRE DES MÉDECINS

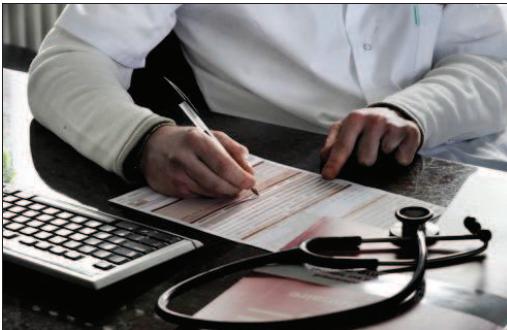
Après une analyse fine du texte, un groupe de travail du conseil départemental de l'Ordre des Médecins (CDOM 71), composé de six experts, tient à souligner les menaces que fait peser la loi santé sur la déontologie.

« Sur quatre points particuliers, nous sommes inquiets et nous voulons marquer notre désapprobation. »

● Pertes de responsabilité et d'indépendance ?

« L'exercice de la médecine est personnel, chaque médecin est responsable de ses actes. La loi santé prévoit que les Agences régionales de santé (ARS) incitent ou imposent la création de communautés professionnelles de territoires de santé, chargées d'élaborer un projet de santé.

Certains types de médicaments et protocoles de soins seront recommandés par la



L'ordre souligne les points qui heurtent la bonne pratique de la médecine. Photo d'illustration PQR/La Montagne

Haute autorité de santé.

Le médecin perdra son indépendance, sa conduite lui sera dictée par les autorités administratives. »

● Plus le choix de son médecin ?

Le CDOM 71 craint une altération du colloque singulier, la relation particulière établie entre patients et médecins.

« Toute personne possède le droit de choisir librement son médecin.

Or, l'organisation des soins, confiée aux ARS, laisse voir la perspective d'une « carte sanitaire », d'un « zonage », où le patient sera abonné selon son lieu de résidence, perdant ainsi le libre choix du médecin. En cas de refus, il devra payer une taxe supplémentaire. »

● Un dossier médical partagé ?

La loi modifie la forme du dossier médical, qui devient partagé et géré par l'Assurance maladie.

Les données, nécessaires à la coordination des soins, seront communiquées aux mutuelles, aux assurances... « Cette violation du secret médical rompt toute confiance. Ce dossier partagé, dans sa forme actuelle, doit être supprimé de la loi. »

● Les contreparties du tiers payant généralisé

La mise en place sera onéreuse et entraînera une tracasserie administrative. En contrepartie, le patient accepte la prescription de médicaments génériques, le paiement sur son compte bancaire privé de la participation forfaitaire d'un euro et le dossier médical partagé.

A.P.

DU CÔTÉ DES SYNDICATS

Une grève reconductible est prévue début octobre, à l'appel du syndicat MG France. « Le prochain conseil directeur affinera les actions qu'il est possible de mener, car nous entrons en période électorale, note Catherine Aubry », présidente du syndicat en Saône-et-Loire. Claude Leicher, président de MG France, participera d'ailleurs à un grand débat, ouvert aux médecins, le 4 septembre, à Chalon. De son côté, la Confédération des syndicats médicaux français appelle à la désobéissance civile en n'appliquant pas le tiers payant pour l'aide à la complémentaire santé, instaurée au 1^{er} juillet. Elle réclame que le tarif de la consultation soit relevé à 30 € et augmenté en fonction de la complexité de l'acte médical.

QU'EN PENSEZ-VOUS ?

Quels rapports entretenez-vous avec votre médecin traitant ?



Il nous connaît bien

C'est le médecin familial depuis une vingtaine d'années, ce qui permet de connaître les pathologies qui peuvent être de nature génétiques. De même, les contre-indications ou allergies à certains traitements sont connues. Notre déménagement à une vingtaine de kilomètres ne nous a pas éloignés de lui.



Il est à mon écoute

Mon médecin est proche de ses patients. Il est à mon écoute et répond toujours avec beaucoup de sincérité à mes questions. Je me rends à son cabinet en pleine confiance et je ressens satisfait de la consultation. Un bon contact avec mon médecin est très important.



Une relation de confiance

J'entretiens avec mon médecin traitant une relation professionnelle, évidemment, mais nous avons surtout une relation basée sur la confiance. Cela fait dix ans qu'il me suit, ce n'est pas le médecin de la famille, mais il me connaît bien. Il habite à une demi-heure de chez moi, donc c'est pratique pour les petits bobos.



Une relation au beau fixe

Lorsque je me rends chez mon médecin traitant, la relation est toujours au beau fixe, non seulement parce que le praticien a une grande capacité d'écoute, mais aussi parce que, dans un passé qui n'est pas si lointain, il a signé mes licences pour le club de l'ES Branges. Notre relation en a été fortifiée.



On peut discuter

C'est un médecin de famille depuis longtemps. Il est sympa, même s'il y a de l'attente, il prend le temps de discuter. J'aime pouvoir aborder d'autres sujets que la maladie. J'ai entièrement confiance en lui. Il est disponible et surtout attentif au suivi et à l'évolution de ma santé.